



INTERCOMMUNALE - SOCIETE COOPERATIVE

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**Note de Synthèse****Séance du 28 juin 2024 à 16h00****Centre de formation FORMEHOS (77, Avenue du Tir, 7000 Mons)**

La présente note de synthèse est établie conformément à l'article. L1523-13. §1er du CDLD qui précise que [...] Les convocations pour toute assemblée générale contiennent l'ordre du jour ainsi qu'une note de synthèse et une proposition de décision pour chacun des points à l'ordre du jour, l'ensemble étant accompagné des documents y afférents. [...]

Les points suivants sont soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire :

AG25	Approbation du procès-verbal de l'Assemblée générale ordinaire du 22 décembre 2023 (reportée au 12 janvier 2024)
-------------	---

Le projet de procès-verbal de l'Assemblée Générale ordinaire du 22 décembre 2023 figure en annexe AGO3A1.

Proposition de décision AG 25

Il est proposé à l'Assemblée Générale d'approuver le procès-verbal de la séance du 22 décembre 2023.

AG26	Approbation du rapport de gestion – année 2023 et ses annexes (rapport annuel de rémunération et rapport annuel du comité de rémunération)
-------------	---

Le rapport annuel de gestion doit être présenté lors de l'Assemblée Générale du premier semestre conformément à l'article L1523-13 §3 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation.

Dans ce cadre, le Conseil d'Administration du 17 mai 2024 a arrêté le rapport de gestion - année 2023 et le soumet à l'approbation de l'Assemblée Générale.

Le rapport de gestion - année 2023 figure en annexe AGO3A2

Proposition de décision AG 26

Il est proposé à l'Assemblée générale ordinaire d'approuver le rapport de gestion - année 2023 de l'intercommunale contenant le rapport annuel du Comité de rémunération et le rapport de rémunération du Conseil d'Administration, et la liste des adjudicataires de marchés de travaux, de fournitures et de services, conformément au Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation.

AG27	Prise d'acte du non-établissement des comptes annuels de l'année précédente
-------------	--

Le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation prévoit que la première assemblée générale de l'exercice approuve les comptes annuels de l'exercice clôturé.

L'intercommunale Logipôle a été constituée le 14 avril 2023.

Conformément aux dispositions transitoires prévues dans l'acte constitutif du Logipôle, publié aux annexes du Moniteur belge sous le numéro 2023-04-25/0337629, le premier exercice comptable se clôturera le 31/12/2024 :

« Clôture du premier exercice : Le premier exercice social prend cours le jour où elle acquiert la personnalité morale et sera clôturé le trente et un décembre deux mille vingt-quatre. »

Dès lors, la présentation des comptes annuels ne pourra se faire que lors de l'Assemblée Générale de juin 2025.

Proposition de décision AG 27

Il est proposé à l'Assemblée Générale de prendre acte que, compte tenu des mesures transitoires dérogatoires prévues dans l'acte constitutif du Logipôle, les prescrits du CDLD en matière d'approbation des comptes de l'exercice clôturé ne peuvent être remplis.